

SCHAEFFER-DUFOUR

Société Anonyme au capital de 6.580.000 euros
Siège social : 66 Rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 BONDUES
945.450.716 RCS ROUBAIX-TOURCOING

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE (Article L. 225-37 du Code de commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

- **Composition du Conseil :**

Votre Conseil d'Administration est, à ce jour, composé de sept (7) Membres dont la liste, ainsi que les différents mandats et fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, vous a été communiquée avec la présentation qui a été faite du rapport de gestion de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

- **Organisation des travaux du Conseil :**

Le Président organise les travaux du Conseil, dont les règles de fonctionnement sont fixées par les statuts dans le cadre des dispositions légales.

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

- **Fréquence des réunions :**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni à deux reprises.

a) La première réunion s'est tenue le 18 Avril 2007, et comportait l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 Octobre 2006,
- 2 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006,
- 3 - Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2006,
- 4 - Examen des documents d'information financière et prévisionnelle,
- 5 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- 6 - Loi n° 2001-152 du 19 Février 2001 (Actionnariat des salariés - Consultation des Actionnaires),
- 7 - Programme de rachat d'actions,
- 8 - Préparation de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte des Actionnaires :
 - Rapport de Gestion,
 - Rapport sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne,
 - Projet d'affectation des résultats,
 - Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
 - Projet de texte des résolutions,
- 9 - Information sur la marche des affaires,
- 10 - Examen de la situation des filiales,
- 11 - Questions diverses.

L'ensemble de vos administrateurs assistait à la séance.

b) La deuxième réunion s'est déroulée le 22 Octobre 2007, et comportait l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 18 Avril 2007,
- 2 - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 Juin 2007,
- 3 - Examen des documents d'information financière et prévisionnelle,
- 4 - Autorisation de mise en œuvre du programme de rachat décidé lors de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2007,
- 5 - Questions diverses.

L'ensemble de vos administrateurs assistait à la séance.

- **Convocations des administrateurs et des Commissaires aux Comptes - Tenue des réunions :**

Vos administrateurs ont été convoqués par le Président du Conseil d'Administration par lettre simple dans des délais largement suffisants (de l'ordre de quinze à vingt jours) pour leur permettre d'assister aux séances.

Les Commissaires aux Comptes ont également été convoqués à toutes ces réunions par lettre recommandée avec accusé de réception en même temps que les administrateurs. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels.

La réunion du 18 Avril 2007, présidée par le Président du Conseil d'Administration, a été faite, pour des raisons de proximité de résidence de la quasi totalité des administrateurs, au siège social de la société TECHNIPHOTO. Le siège social de la Société ayant été transféré de PFASTATT (68120) 36 Rue de Dornach à BONDUES (59910) 66, Rue Jean-Baptiste Lebas en date du 23 Juin 2007, la réunion du 22 Octobre 2007 s'est déroulée au nouveau siège social.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration a notamment examiné et arrêté les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006, les comptes consolidés à la même date ainsi que les comptes semestriels au 30 Juin 2007.

- **Information des administrateurs :**

Sont remis aux administrateurs tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le Président du Conseil d'Administration fournissant en séance toutes explications utiles à leur réflexion et à leur prise de décisions.

- **Procès-verbaux des réunions :**

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, puis arrêté par le Président du Conseil d'Administration, qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

- **Jetons de présence :**

Les jetons de présence 2007 ont été répartis au prorata du nombre d'administrateurs et en fonction de leur présence.

Le rapport de gestion qui vient de vous être lu fait mention des sommes perçues par chaque administrateur au sein du groupe.

Procédures de contrôle interne

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et sur les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

- **Organisation générale du contrôle interne :**

Compte tenu de la faiblesse de son effectif, la Société ne dispose pas de service spécifique en charge du contrôle interne.

Le contrôle interne s'effectue directement par le Président Directeur Général au travers de vérifications périodiques sur pièces et de tableaux financiers qui détaillent les résultats de chaque opération menée par la Société.

- **Mise en œuvre :**

Les tableaux financiers sont communiqués périodiquement au Président Directeur Général, soit à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration, soit par envoi spécifique.

Pour le reste, le contrôle interne est effectué avec l'assistance des Commissaires aux Comptes lors leurs visites de contrôle, ainsi qu'à l'occasion des travaux de contrôle de l'exercice social.

- **Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires :**

Le Conseil d'Administration établit directement son rapport sur les informations comptables et financières destinées aux actionnaires. Ce rapport est transmis et contrôlé par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général, qui agit sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Vincent DUFOUR
Président du Conseil d'Administration

FIDUCIAIRE DU NORD
Membre de KPMG

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

159 avenue de la Marne - BP 5029
59705 MARCQ EN BAROEUL Cedex

6 rue de la Montagne
68100 MULHOUSE

SCHAEFFER - DUFOUR

Société anonyme

66, rue Jean Baptiste Lebas
59910 BONDUES

Exercice clos le 31 décembre 2007

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du conseil d'administration
de la société SCHAEFFER DUFOUR,
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à
l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SCHAEFFER DUFOUR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Marcq en Baroeul et Mulhouse, le 17 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Fiduciaire du Nord
Membre de KPMG**

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

Eric DELEBARRE

Thierry LIESENFELD

